

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Ronan GILLES	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

03. Tarification secteur culturel

Madame CHABIRAND rapporte :

I. BILLETTERIE SAISON CULTURELLE 2023-2024

Dans un contexte financier inflationniste, et alors que ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2015, il est proposé de les actualiser.

La réflexion s'est également basée sur le constat que les tarifs appliqués pour la saison culturelle à Orvault sont légèrement inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans les autres salles de l'agglomération nantaise pour des propositions artistiques comparables.

A. Composition de la grille tarifaire

La grille tarifaire est composée de 5 tarifs selon le type de spectacle proposé : A, B, C, D et le tarif Spécial « tête d'affiche » (ce dernier tarif est activé uniquement lors de la programmation d'un.e artiste à forte renommée).

Chaque tarif est décomposé en 6 niveaux (tarif plein ou plus de 25 ans ; tarif réduit ; tarif 15/25 ans, bénéficiaires des minimas sociaux et demandeurs d'emplois ; tarif jeunes de moins de 15 ans, tarif places de 2^{nde} catégorie).

Une dernière option tarifaire vient compléter cette grille : le tarif très réduit (2 € la place sur tous les spectacles pour les personnes pouvant justifier d'un quotient familial 1 et 2).

B. Propositions de modification

Il est proposé d'apporter une augmentation sur certains tarifs, dans une proportion qui maintient l'intérêt économique de l'abonnement des spectateurs, et encourage leur fidélisation.

1. Certains tarifs ne subissent pas d'augmentation

- Les abonnés « jeunes de - de 15 ans »
- Les abonnés et les non abonnés « - de 25 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux »
- Les tarifs très réduits à 2 € la place

2. Les autres tarifs sont tous augmentés :

- Les tarifs hors abonnements augmentent de 1 à 2€ selon les catégories (sauf « - de 25 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux »)
- Les tarifs avec abonnement augmentent tous d'1€ (sauf « - de 25 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux » et « Jeunes + de 15 ans ») et de 2€ pour le tarif D en catégorie + de 25 ans
- Le tarif « spécial tête d'affiche » est augmenté pour toutes les catégories.
- Les tarifs de seconde catégorie (sièges avec moins bonne visibilité à L'Odyssée) sont également augmentés, pour se rapprocher des tarifs pratiqués pour les autres catégories de public.

En complément de la modification de ces tarifs, la nouvelle grille tarifaire proposée prévoit également la suppression de frais de dossiers actuellement appliqués sur la billetterie en ligne.

Jusqu'à la saison 2022-2023, des frais de 0,70€ étaient appliqués pour chaque billet acheté sur internet. Dans une logique d'incitation à la dématérialisation des pratiques et d'accessibilité pour les personnes ne pouvant se déplacer au guichet,

il est proposé de ne plus appliquer ces frais, de fait absorbés par la hausse tarifaire prévue.

Les recettes correspondantes à cette grille tarifaire seront imputées au compte 33.706210.

En l'absence de nouvelle délibération, cette tarification sera reconduite chaque année.

Grille tarifaire saison culturelle - 2023-2024 / Révision de la grille tarifaire								
	Hors abonnement				Avec abonnement			Seconde catégorie
	Plein	Réduit (Cézam, carte tourisme et loisir, CartS, abonnés structures de l'agglo, groupe de + 10 pers)	15/25 ans, Demandeur emploi / Bénéficiaires minimaux sociaux (1)	Jeune - 15 ans	Abonnés + 25 ans (2)	15/25 ans, Demandeur emploi / Bénéficiaires minimaux sociaux (1)	Jeune - 15 ans	Balcon et tribune Odyssee 2 ^{ème} catégorie (3)
Tarif A	25,00 €	22,00 €	11,00 €	10,00 €	19,00 €	11,00 €	9,00 €	10,00 €
Rappel tarif A - 2022/2023	24,00 €	21,00 €	11,00 €	9,00 €	18,00 €	11,00 €	9,00 €	9,00 €
Tarif B	22,00 €	18,00 €	9,00 €	8,00 €	16,00 €	9,00 €	7,00 €	9,00 €
Rappel tarif B - 2022/2023	20,00 €	17,00 €	9,00 €	7,00 €	15,00 €	9,00 €	7,00 €	7,00 €
Tarif C	13,00 €	11,00 €	8,00 €	8,00 €	10,00 €	8,00 €	7,00 €	9,00 €
Rappel tarif C - 2022/2023	11,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	7,00 €
Tarif D	9,00 €	7,00 €	6,00 €	6,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	-
Rappel tarif D - 2022/2023	7,00 €	6,00 €	6,00 €	5,50 €	6,00 €	6,00 €	5,50 €	-
Tarif spécial tête d'affiche	29,00 €	27,00 €	18,00 €	14,00 €	23,00 €	16,00 €	12,00 €	12,00 €
Tarif spécial tête d'affiche (2022-2023)	28,00 €	25,00 €	15,00 €	11,00 €	22,00 €	15,00 €	11,00 €	11,00 €
Tarif très réduit (4) Quotient familial 1 et 2	2,00 €	-	-	-	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Tarif très réduit (5) (2022-2023)	2,00 €	-	-	-	-	-	-	-
Tarif spécial salles partenaires (5)	-	-	-	-	Tarif facturé par la salle partenaire	Tarif facturé par la salle partenaire	Tarif facturé par la salle partenaire	-
Tarifs 2022/2023								
Tarifs 2023/2024 sans hausse								
Tarifs 2023/2024 en hausse								

II. SUPPRESSION DU TARIF « CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES MUSIQUES »

L'école des musiques OrigaMi propose, dans le cadre de ses activités de diffusion, deux concerts par an de l'orchestre d'harmonie. Les entrées à ces deux temps forts sont payantes pour le public, y compris pour les élèves de l'école des musiques qui ne font pas partie de l'orchestre et pour leur famille.

Le tarif est de 3 € et nécessite l'édition et la gestion d'une billetterie (gestion des réservations) par le personnel administratif d'OrigaMi.

Toutefois, ces entrées payantes génèrent une recette qui représente seulement une centaine d'euros, pour un concert réunissant au plateau essentiellement des musiciens amateurs.

En conséquence, il est proposé de supprimer ce tarif afin que les entrées à ces concerts soient gratuites.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– **ADOPTE**

- À compter de la saison 2023-2024 la grille tarifaire de la saison culturelle exposée ci-dessus
- La suppression du tarif des concerts de l'orchestre d'Harmonie.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 04 AVR. 2023

Et par publication le : 04 AVR. 2023